



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

moyens financiers

Question écrite n° 22985

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés que rencontrent les associations pour fonctionner au quotidien mais aussi pour pérenniser ou développer leurs activités. Elles doivent faire face à la réduction des postes FONJEP, à la suppression des postes d'emplois-jeunes mais également à une insécurité financière : le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs comme le prévoyait la circulaire du 1er décembre 2000 n'est pas systématisé et leur application n'est pas toujours respectée. Les associations se sentent trop souvent exclues ou délaissées, et insuffisamment consultées lors de l'élaboration de grands projets, tels la décentralisation. Aussi, il lui demande quelles mesures, il entend prendre afin d'assurer aux associations une sécurité financière et une pérennité suffisante leur permettant de mieux développer leurs projets au bénéfice de la population.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La baisse de 10 % des crédits consacrés au versement de subventions aux associations nationales s'explique par le contexte économique et budgétaire auquel la France, comme tous les autres pays européens, se trouve confrontée en 2003. Les associations ont été informées dans la plus grande transparence des raisons qui ont conduit à la diminution de crédits à laquelle fait référence l'honorable parlementaire. Ces difficultés conjoncturelles ne remettent nullement en cause la volonté ministérielle de renforcer le partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la mise en oeuvre d'une politique éducative globale prenant en compte le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Une concertation étroite s'établit en permanence entre les associations, le ministre, son cabinet et ses services. Il est rappelé par ailleurs que le projet de loi de finances 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes FONJEP supplémentaires (296 000 euros) ainsi qu'au développement d'actions réalisées en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22985

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5949

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9449